

# **DÉCLARATION DU COPAF**

## **(Collectif pour l'avenir des foyers)**

### **Critique de la politique de transformation des foyers de travailleurs immigrés en "résidences sociales" ; Propositions.**

**le 14 mars 2012**

Depuis la fin des années 90, l'État a mis en œuvre peu à peu une nouvelle politique pour répondre à l'impossibilité de nombreux publics à se loger dans le parc du logement dit ordinaire avec :

- un nouveau produit dénommé « résidence sociale » (décrets de 1994 et 1995) ayant pour fonction d'accueillir des publics divers dont le point commun est d'être pauvre, précaire et avec une quasi-impossibilité, surtout en Île-de-France d'avoir accès au logement ordinaire ;
- un « plan de traitement » des FTM ou foyers de travailleurs migrants (1997 et 1998). En effet, plutôt que de construire, il a semblé plus facile de transformer des établissements déjà existants, les FTM, qui, eux, avaient sérieusement besoin d'être réhabilités. En fait, comme dans les années 60 où nos décideurs ne pouvaient imaginer une immigration durable, les décideurs actuels ne peuvent imaginer que les processus migratoires, même un peu différents, quoiqu'ils en disent - ou en rêvent - continueront de par le monde, en direction de l'Europe aussi ; sans doute caractérisés par plus de mobilité mais concernant toujours principalement des jeunes hommes célibataires.

#### **Bilan de cette politique de construction de résidences sociales**

- Construction de nouveaux sites : Il y en a très peu ; l'essentiel des nouvelles résidences sociales vient de la transformation des FTM et secondairement des FJT : « poussez-vous, travailleurs immigrés que je loge mes pauvres et mes très précaires ».

- Traduction pratique : la dite « résidence » est un bâtiment accueillant jusqu'à 300 personnes dans des studettes individuelles meublées, de taille réduite ( jusqu'à présent de 11 à 14 m<sup>2</sup> pour la plupart, depuis peu allant jusqu'à 18 ou 20m<sup>2</sup> ), avec des redevances ( et non pas des loyers ) chères ( de 400 à 500 € pour un panaché de charges, équivalent loyer, prestations et amortissement du mobilier sujet à aucune transparence ) ; la pratique de la sous-traitance fait que les malfaçons sont légion.

Les établissements perdant de nombreux « lits », il faut donc reloger ceux qui les ont perdus, ceux qui n'en avaient pas ( appelés surnuméraires et ils sont nombreux ) et trouver des relogements-tiroirs pour éviter les travaux en site occupé. Pour cela il faut une volonté politique forte des Préfectures et des Mairies, souvent ABSENTE.

Les locaux collectifs sont réduits, voire quasi inexistants. Il n'y a plus de cuisine collective dans la plupart des établissements, plus de réfectoire, de cafétéria, plus de salles de formation, des espaces de convivialité réduits à néant. Une minuscule salle de réunion permet de prétendre donner une vie collective à la résidence, salle dont, souvent, les délégués n'ont pas la clé. Chacun est sommé de subvenir SEUL à tous ses besoins. Encore plus que par le passé, le lit est l'élément central de l'offre : on y dort, on y fait asseoir ses invités, on y mange... pendant 10, 20, 40 ans !

- Un fourre-tout de la misère sociale : un plafond limite les ressources de toute nouvelle personne prétendant y entrer ( il ne faut que des très pauvres ! ). Les travailleurs immigrés relogés des ex-FTM ont quand même gardé le droit d'y habiter de manière pérenne et sans plafond de ressources. Une fois ce premier peuplement effectué, le rôle de ces résidences est d'héberger toute personne ne pouvant accéder au "logement ordinaire" ; elles vont donc regrouper de plus en plus de publics ayant des difficultés très différentes : personnes âgées, en particulier vieux travailleurs immigrés aux retraites misérables, les " Chibanis ", personnes souffrant de toxicomanie, d'alcoolisme ou sans domicile, femmes isolées parfois avec enfants, handicapés divers, étudiants aux faibles revenus, travailleurs en déplacement... tout un monde dont le seul point commun est d'être pauvre ou précaire. On remplace le "communautarisme" honni des anciens foyers ( mais dont la cohésion sociale était forte ) par une cohabitation qui risque d'être tendue entre une "nouvelle clientèle" aux difficultés économiques et/ou sociales très grandes et la clientèle "traditionnelle" - des travailleurs migrants. C'est cette fameuse "mixité sociale" répétée sans cesse par les pouvoirs publics et les gestionnaires pour casser la cohésion communautaire, et pour légitimer la pénurie organisée du logement social et la ségrégation des pauvres.

- Le tout est adoubé "logement accompagné". La fédération UNAF0 qui regroupe les gestionnaires de ces structures ( Aftam, Adoma, Adef, etc. ) s'appelle "L'Union professionnelle du logement accompagné". Par logement accompagné, nous voyons sur le terrain une sorte de sous-logement encadré, et souvent strictement encadré. Dans l'immense majorité des cas, le fameux "accompagnement social" proposé est insignifiant voire inexistant.

- Les droits des résidents sont très en deçà des droits des locataires : la représentation des résidents ( reconnaissance de délégués, tenue d'élections, etc. ) est limitée à des "Conseils de concertation" non décisionnaires, nettement en deçà de ce qui existe dans les HLM. Les résidents n'ont pas le droit de locataire et sont soumis à des contrats de résidence doublés de règlements intérieurs répressifs d'un autre âge ( pas de droit à la vie privée, pas le droit de poser sa propre serrure, pas le droit d'avoir un animal, passer la nuit avec un copain, une copine, modifier l'ameublement, etc. etc. ). Ces résidences n'ont pas grand-chose de "sociales".

- Enfin, le pilotage de cette transformation des FTM échoit à la Cilpi ( Commission interministérielle du logement des populations immigrées ) elle-même sous l'égide du ministère de l'Intérieur et de l'Immigration ! Le logement d'une partie des travailleurs de France sous la tutelle du ministère de l'Intérieur ! On est en plein 19ème siècle ! C'est un énorme scandale.

**LE LOGEMENT EST UN DROIT. Il faut donc construire de vrais logements de qualité accessibles A TOUS, y compris les plus pauvres, les plus précaires, correspondant à leurs revenus et à leurs vœux.** Ainsi certains aujourd'hui s'éloignent des standards et veulent vivre dans des logements éphémères qui ont une toute petite empreinte écologique, d'autres veulent une vie collective dans des bâtiments conçus autour de cette idée, **comme le revendiquent de nombreux travailleurs immigrés des foyers.**

Le Copaf est signataire de la plate forme des mouvements sociaux pour un vrai droit au logement, contre les loyers chers, pour multiplier les places d'hébergement d'urgence.

### **Concernant les FTM et les logements-foyers, il précise ses revendications**

- A) une nouvelle législation accordant le droit à la vie privée et à la vie collective dans les logements-foyers aussi protectrice que les droits prévalant dans le logement social, obligeant les gestionnaires à une re-rédaction radicale des contrats et règlements intérieurs,**
- B) la reconnaissance du statut de comité de résidents ( ensemble des délégués des résidents ) et d'une cogestion de la vie collective de l'établissement, la mise en place dans TOUS les établissements du Conseil de concertation ; le droit par ce comité de contrôler les charges et les comptes, de pouvoir discuter d'un calendrier de travaux et de rénovations, de fixer l'ordre du jour et de valider les PV des réunions, d'avoir des représentants élus qui siègent aux Conseils d'administration des gestionnaires,**
- C) le droit pour les résidents de choisir des modes de vie différents, en particulier l'aménagement de logements offrant une vie collective renforcée, de logements collectifs de qualité donc une volonté de l'État à investir les sommes nécessaires et à intégrer les vœux des habitants,**
- D) des redevances modérées ( taux d'effort limité à 25 % des revenus ),**
- E) une vraie surveillance de la construction et une limitation de la sous-traitance à 1 niveau,**
- F) la transformation de la Cilpi, le changement de ministère de tutelle et la création d'un véritable office des logements-foyers,**
- G) une nouvelle réglementation qui permette aux travailleurs immigrés retraités de faire des va-et-vient entre ici et là-bas sans devenir des "fraudeurs" et perdre leurs droits,**
- H) la facilitation de l'accès pour les résidents au logement social ordinaire, le relogement des "surnuméraires" régularisés ( occupants sans titre et remplaçants ) , la régularisation des "sans papiers".**

Pour encadrer ces changements, il nous faut une nouvelle loi sur les logement-foyers et une politique du logement nouvelle, offensive et financée de manière adéquate !